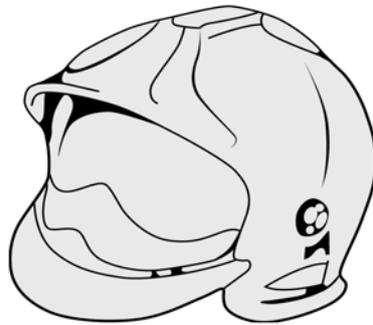


# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



**N° 2010-4**

ANNEE 2010

Edition du 28 avril 2010

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES  
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

## **SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2010-4**

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables  
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION du 26 MARS 2010**

<b>CA 2010 – 01 : Approbation de procès-verbaux</b>	<b>3</b>
<b>CA 2010 – 02 : Compte de gestion 2009</b>	<b>4</b>
<b>CA 2010 – 03 : Compte administratif 2009</b>	<b>5</b>
<b>CA 2010 – 04 : Suppressions et créations de postes</b>	<b>6</b>
<b>CA 2010 – 05 : Régime indemnitaire</b>	<b>7</b>
<b>CA 2010 – 06 : Prime exceptionnelle C.S.G.</b>	<b>8</b>

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

CA 2010 – 01 : Approbation de procès-verbaux

## Réunion du 26 mars 2010

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 mars 2010, s'est réuni le 26 mars 2010, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Jaulneau, M. Jonnier, Mme Ramond.

Absents, excusés :

M. de Montgolfier, M. Frard, M. Gorges, M. Huwart, M. Leblond, M. Pilleux, M. Térouinard.

Membres de droit : M. le préfet d'Eure et Loir et M. Pierre Max VOUTEAU, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 25 mars 2010, sur proposition de M. le président de séance,

**le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux des séances du conseil d'administration des 27 novembre et 11 décembre 2009.**

**Le vice-président du conseil d'administration,**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 13 avril 2010  
et de la publication dans le recueil n° 2010-4 le : 28 avril 2010

Pour le président,  
  
Colonel Dominique VANDENHOVE

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

CA 2010 – 02 : Compte de gestion 2009

## Réunion du 26 mars 2010

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 mars 2010, s'est réuni le 26 mars 2010, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Jaulneau, M. Jonnier, Mme Ramond.

Absents, excusés :

M. de Montgolfier, M. Frard, M. Gorges, M. Huwart, M. Leblond, M. Pilleux, M. Térouinard.

Membres de droit : M. le préfet d'Eure et Loir et M. Pierre Max VOUTEAU, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 25 mars 2010, sur proposition de M. le président de séance,

**le conseil d'administration, à l'unanimité, arrête le compte de gestion 2009 de M. le payeur départemental, joint en annexe.**

**Le vice-président du conseil d'administration,**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 13 avril 2010  
et de la publication dans le recueil n° 2010-4 le : 28 avril 2010

Pour le président,  
  
Colonel Dominique VANDENHOVE

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

CA 2010 – 03 : Compte administratif 2009

## Réunion du 26 mars 2010

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 mars 2010, s'est réuni le 26 mars 2010, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier, Mme Ramond, M. Térouinard.

Absents, excusés :

M. Frard, M. Gorges, M. Leblond, M. Pilleux.

Membres de droit : M. le préfet d'Eure et Loir et M. Pierre Max VOUTEAU, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 25 mars 2010, sur proposition de M. Gaboriau, 1<sup>er</sup> vice-président et en l'absence momentanée de M. Albéric de Montgolfier, président,

**le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009 joint en annexe, qui est en concordance avec le compte de gestion de M. le payeur départemental.**

**Le vice-président du conseil d'administration,**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 13 avril 2010  
et de la publication dans le recueil n° 2010-4 le : 28 avril 2010

Pour le président,  
  
Colonel Dominique VANDENHOVE

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2010 – 04 : Suppressions et créations de postes

## Réunion du 26 mars 2010

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 mars 2010, s'est réuni le 26 mars 2010, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier, Mme Ramond, M. Térouinard.

Absents, excusés :

M. Frard, M. Gorges, M. Leblond, M. Pilleux.

Membres de droit : M. le préfet d'Eure et Loir et M. Pierre Max VOUTEAU, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 25 mars 2010, sur proposition de M. le président,

**le conseil d'administration, à l'unanimité, entérine :**

➤ **la suppression de 2 postes de sapeur-pompier professionnel**  
➤ **la création de 2 postes d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe**  
**l'un à compter du 1<sup>er</sup> février 2010, le second au 1<sup>er</sup> mars 2010, suite à la mutation de deux agents.**

➤ **la suppression d'un poste de major**  
➤ **la création d'un poste de sapeur**  
**à compter du 1<sup>er</sup> février 2010, suite à l'admission à la retraite d'un major.**

➤ **la suppression d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe**  
➤ **la création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe**  
**à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, suite à la mutation d'un agent.**

**et autorise :**

➤ **la suppression d'un poste de caporal**  
➤ **la création d'un poste de sergent**  
**à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, suite à l'avis favorable des CAP réunies le 26 novembre 2009 à la promotion d'un agent.**

**Le président du conseil d'administration,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 13 avril 2010  
et de la publication dans le recueil n° 2010-4 le : 28 avril 2010

Pour le président,  
Colonel Dominique VANDENHOVE

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

CA 2010 – 05 : Régime indemnitaire

## Réunion du 26 mars 2010

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 mars 2010, s'est réuni le 26 mars 2010, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier, Mme Ramond, M. Térouinard.

Absents, excusés :

M. Frard, M. Gorges, M. Leblond, M. Pilleux.

Membres de droit : M. le préfet d'Eure et Loir et M. Pierre Max VOUTEAU, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 25 mars 2010, sur proposition de M. le président,

**le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise l'ajout aux indemnités de responsabilités existantes pour le grade de commandant une indemnité de responsabilité de « chef de service d'un groupement ou d'une direction » au taux intermédiaire de 28 % du traitement brut moyen du grade de commandant, à compter de la date de nomination de trois capitaines récemment nommés commandants.**

**Le président du conseil d'administration,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 13 avril 2010  
et de la publication dans le recueil n° 2010-4 le : 28 avril 2010

Pour le président,  
  
Colonel Dominique VANDENHOVE

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

CA 2010 – 06 : Prime exceptionnelle C.S.G.

## Réunion du 26 mars 2010

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 mars 2010, s'est réuni le 26 mars 2010, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier, Mme Ramond, M. Térouinard.

Absents, excusés :

M. Frard, M. Gorges, M. Leblond, M. Pilleux.

Membres de droit : M. le préfet d'Eure et Loir et M. Pierre Max VOUTEAU, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 25 mars 2010, sur proposition de M. le président,

**le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le SDIS :**

- **à ne pas demander le remboursement des sommes trop perçues, au titre de l'année 2009, aux agents bénéficiaires de la prime exceptionnelle compensant la perte de salaire due à la modification des taux de cotisation maladie et CSG**
- **à intervenir auprès de notre éditeur de logiciel afin qu'il modifie, à compter de 2010, la base de calcul de cette prime en la rétablissant au taux de 95 %.**

**Le président du conseil d'administration,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 13 avril 2010  
et de la publication dans le recueil n° 2010-4 le : 28 avril 2010

Pour le président,  
  
Colonel Dominique VANDENHOVE